

Vous habitez **MENETOU-SALON**,
le réseau Lignes 18 vous permet :

De vous rendre, deux fois par jour **à Bourges avec la ligne 105** :

Départ du lundi au samedi toute l'année y compris période de vacances scolaires :

Menetou-Salon Eglise à 7h43 - arrivée à Bourges gare routière à 8h19

Menetou-Salon Eglise à 13h20 - arrivée à Bourges gare routière à 13h56

Retour du lundi au samedi toute l'année y compris période de vacances scolaires :

Départ Bourges gare routière à 11h40 - arrivée Menetou-Salon Eglise à 12h21

Départ Bourges gare routière à 18h00 - arrivée Menetou-Salon Eglise à 18h41

Correspondance à la gare SNCF avec la ligne 5 Agglobus en direction de l'hôpital

Pour les scolaires, de vous rendre en cours **à Bourges par la ligne 105**

Départ du lundi au vendredi, uniquement en période scolaire :

Menetou-Salon Eglise à 6h45 - arrivée à Bourges gare routière à 7h22

Retour le mercredi midi, uniquement en période scolaire :

Départ Bourges gare routière 12h25 - arrivée à Menetou-Salon Eglise à 13h07

Retour les lundis-mardis-jeudis et vendredis, uniquement en période scolaire :

Départ Bourges gare routière 18h20 - arrivée à Menetou-Salon Eglise à 18h57

Car accessible à toute personne en possession d'un titre de transport Lignes 18

De vous rendre à Saint-Martin-d'Auxigny, après réservation au 0800.10.18.18 la veille avant 17h00

Le jeudi après-midi de 14h30 à 17h00

Prise en charge à votre domicile

Dépose et reprise en charge à Saint-Martin-d'Auxigny centre-ville

Le dimanche matin de 9h30 à 11h30 (jour de marché)

Prise en charge à votre domicile

Dépose et reprise en charge Saint-Martin-d'Auxigny centre-ville

Info tarifs :

2,00 € le billet unitaire (1 € si tarif réduit)

14,00 € le carnet de 10 voyages (7 € si tarif réduit)

40,00 € le coupon mensuel (20 € si tarif réduit)

Tarif réduit accordé sur présentation de justificatif pour familles nombreuses, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA

Gratuité pour les enfants de moins de 4 ans, les scolaires pris en charge par le Conseil Départemental du Cher (1 AR/jour), les stagiaires.

